SAINT - SEVERIN

INFORMATIONS

LES RECONNAISSEZ-VOUS ?

TALLON Marcel	VANNEAUD Jean	FAUVEL Jacques	MILHAC Yvon	CHAPEAUD Albert	BRIS Georges	MOULIN Paul	PETIT Raymond	CANDIDAT Rémi	ARQUET Yvon	TOURANCHEAU ?	
THOMAS Jean	CHAUVERON Raymond	DUBUT Edmond	VIRECOULON Adrien	ARQUET Raymond	CLAUZURE René	LAVALLADE Pierre	BARRET Fernand	CHABROL Guy	RULLIER	RIGAUD Moïse	Monsieur
FAUVEL Louis	QUANTE Jean	DARES Maurice	GUITARD J. Paul	LAGARDE Michel	VIGIER Pierre	VIRECOULON Emile	GABIN Raymond	PEREZ Manuel	TAUPY Georges	MILHAC Jean	BIRON André	Marcel BOUTON

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

n°s 79-80
SEPT-OCTOBRE 90

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN
Président : Monsieur JUILLARD Jean, Maire
Rédacteur : Secrétariat de Mairie
Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

ETAT-CIVIL

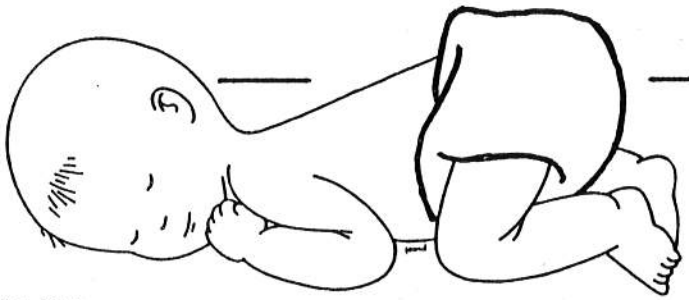

naissances

* Nadine et Jacky SOCHARD ont été récompensés de leur persévérance.. en effet, après AMANDINE et PAULINE, ils ont la joie d'accueillir à leur foyer depuis le 15 septembre, MATHIEU, né à L'ISLE D'ESPAGNAC.

* Une petite habitante de plus à "la Brousse"... un nouveau jouet pour MATTHIEU, son grand frère..., SEVERINETEXIER, fille de Jean-Louis et de Nicole est née le 21 septembre également à L'ISLE D'ESPAGNAC.

* Elle a une grande soeur qui n'a pas la langue dans sa poche et qui s'appelle ANAIS, et aussi un grand frère tout blond qui s'appelle ARTHUR. Son papa est Eloi WAMBERGUE et sa maman Michaële LE SAOUT. Elle est née le 24 septembre à ST MICHEL D'ENTRAYGUES... Voilà, vous savez tout sur, ZOE, OLYMPE, MARIE WAMBERGUE.

Nous souhaitons aux trois mamans une "PECHE D'ENFER" pour supporter les nuits sans sommeil. Toutes nos félicitations aux heureux papas et aux grands-parents. Nous formulons des voeux de bonne santé pour les bébés.

mariages

Nous vous avions prévenu que de nouveaux foyers de mariagite couvaient ,

c'est ainsi que,
le 8 SEPTEMBRE, Jean-Michel TERMENIERE et Danielle QUANTE étaient visiblement très heureux de rechuter.
La quête effectuée à l'issue de la cérémonie a permis de partager entre le Club de Football et la Société de Chasse, la somme de 430 F.

le 15 septembre, Daniel ALBERT délaissait (momentanément) ses chères cannes à pêche pour convoler en justes noces avec Georgette FRADET.
La Société de Pêche et la Gymnastique Volontaire recevront chacune 100 F., produit de la quête.

Les Associations destinataires de ces dons sont heureuses de s'associer au bulletin pour présenter aux époux leurs félicitations et leurs meilleurs voeux de bonheur et remercient infiniment les donateurs pour leur générosité.

décès

"Une vie de travail..., toujours prêt à rendre service..., le coeur sur la main...", c'est ce que disent de Monsieur Emile MARTIN ceux qui l'ont connus. Après bien des épreuves, il est décédé le 3 septembre 90 à ST MICHEL D'ENTRAYGUES.
Nous présentons nos condoléances à sa famille, et nous souhaitons à Madame MARTIN tout le courage possible pour surmonter ce deuil, après 55 ans de vie commune.

Le 19 septembre 1990, disparaissait brutalement à l'âge de 66 ans, Madame FOIGNET Odette née LAMBERT, domiciliée au "Tard".
Toutes nos condoléances à sa famille et à ses amis.

VIE COMMUNALE

COMPTE RENDU de la réunion du 10 AOUT 1990 :

Absents excusés : Mrs THIBAUD. BUREAU. FAUVEL. GAY.
Secrétaire de séance : Mr REBAUDO Pierre.

Pavillons H.L.M.:
Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture de la Charente l'informant que la réalisation des 3 pavillons H.L.M. au village de retraite, prévue depuis plusieurs années, ne pourrait se faire en raison de l'enveloppe financière insuffisante avant 5 à 6 ans. Mr le Préfet invite Mr le Maire à prendre contact avec les services de l'Equipement en mesure d'apporter leur concours pour la remise en état du patrimoine existant, c'est à dire la réhabilitation de logements communaux anciens.
Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté Mr BAUSSET, directeur de l'O.H.L.M., suite à la réception de ce courrier. Celui-ci lui a donc confirmé l'absence de crédits disponibles pour la réalisation des pavillons et l'impossibilité de l'organisme qu'il dirige de reprendre le logement DEXANT afin de le réhabiliter, comme il en avait été fortement question ultérieurement car l'O.H.L.M. ne peut pas , paraît-il, bénéficier des mêmes subventions que la commune. Aussi, propose-t-il l'aide d'un service d'architecture pour la maîtrise d'ouvrage avec une participation communale de 1,5 % (au lieu d'honoraires d'architecte à environ 10 % du montant H.T. des travaux).
Le Conseil Municipal manifeste un certain désappointement, d'autant plus justifié que l'O.H.L.M. a communiqué en Mairie les permis de construire de ces 3 pavillons et qu'ils ont été approuvés par les services de l'Equipement ce qui pouvait laisser penser que leur financement était assuré et leur construction imminente. Le Conseil Municipal décide donc de signifier son désappointement à Mr le Conseiller Général et de prendre contact avec l'O.H.L.M. pour savoir quelles sont les communes choisies pour bénéficier de l'enveloppe financière pour 90.
Quant au logement DEXANT, il est rappelé que 170 000 F. au moins étaient nécessaires pour sa réhabilitation en ce qui concerne le rez-de-chaussée et que pour l'aménagement du 1er étage, une somme égale était à prévoir. Le Conseil Municipal étudiera donc, dans quelles conditions cette réalisation pourra se faire, suivant ses budgets futurs, les emprunts qui devront être contractés pour les projets à venir.

Construction d'une buvette au stade par le Club de pétanque :
Le Club de Pétanque manifeste le souhait de construire une buvette au stade. Ce bâtiment de 4 mètres sur 4 serait adossé au bâtiment existant, la pente de la toiture suivrait la pente existante. Le Club en assurerait le financement. Le Conseil Municipal n'est pas hostile à ce projet, toutefois, certains détails lui paraissent trop vagues et certains irréalisables, notamment la pente du toit qui ne serait plus en harmonie avec le bâtiment existant. Aussi, le Conseil donne son accord à condition qu'il lui soit fourni un plan détaillé, avec un toit 2 pentes qui s'accorderait avec la construction en place, qui servira à la déclaration de travaux et que naturellement ceux-ci soient surveillés et coordonnés par la commission communale et Messieurs MOREAU, LEGER, DEPIX.

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil Municipal un modèle de délibération de l'Association des Maires de France concernant le mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement.
Le Conseil Municipal accepte que cette délibération soit prise et envoyée à l'Association des Maires de France pour servir et valoir ce que de droit.

ORDRE DU JOUR

Remplacement du véhicule de service

Mr le Maire rappelle le danger que représente le véhicule de service pour les employés communaux qui l'utilisent. Il souligne que son remplacement doît être envisagé rapidement. Pour ce faire, un premier contact a été pris avec le garage OUZEAU qui lui a fait plusieurs offres (occasion et neuf).
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter un matériel neuf, diesel et à plateau avec la possibilité de bâcher.
Il décide en outre de reporter le programme informatique au primitif 91 afin de pouvoir acheter le véhicule de service dont le prix s'élève à 55 000 F. T.T.C.

Avant de clore la séance, Mr BEAUVAIS demande sur les conseils de Mr LACHAIZE : -vu les travaux importants effectués au cimetière et afin de préserver le bon état des allées, qu'un arrêté municipal soit pris, interdisant désormais de construire des caveaux avec l'ouverture dans l'allée car il est nécessaire dans ce cas, à chaque ouverture de creuser

les allées maintenant goudronnées.
Il propose en outre qu'un règlement soit affiché au cimetière stipulant que tous travaux entrepris au cimetière devront être signalés en Mairie afin de recevoir l'accord préalable de Mr le Maire.

Il est signalé que les travaux de réparation de la pile d'entrée du cimetière qui avait été endommagée par l'entreprise THOMAS, sont terminés et financés par celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 8 octobre 1990

Etaient absents : Mrs BUREAU - CHAGNAUD - CHARBONNEAUD -

Préalablement au vote du BUDGET, Monsieur le Maire expose plusieurs sujets urgents au Conseil Municipal :

STATIONNEMENT du CAR CITRAM :

Le C.M. lors de sa séance du 22 juin 90 avait décidé, pour différentes raisons que le car CITRAM stationnerait désormais "rue du Stade". Monsieur le Maire informe le C.M. qu'il a eu l'occasion de s'entretenir avec le chauffeur, celui-ci lui a exposé ses craintes de voir le stationnement de son véhicule déplacé "rue du Stade, endroit isolé et obscur, mais aussi propice aux actes de vandalisme. Etant donné ce nouvel élément, Monsieur le Maire propose d'autoriser le stationnement et la matérialisation de l'emplacement réservé au bus, en face de la Poste, en parallèle à l'ancien garage des Pompiers.
Le C.M. accepte cette solution. La proposition d'un stationnement sur la "place du marché", nécessitant trop de manoeuvres pour le chauffeur, est abandonnée.

VENTE des CHEMINS RURAUX :

L'enquête publique relative à l'aliénation et à la vente des chemins ruraux de "Mortève", "la Font du Gour" et "chez Beaudet" étant terminée au 15.10 , et aucune observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal fixe le prix du vente du m2 de chemin à 2 F. (DEUX FRANCS), les frais d'acte notariés et de géomètre étant à la charge de l'acheteur.

ENQUETE PUBLIQUE sur INSTALLATION CLASSEE :

Monsieur le Maire informe le C.M. d'un dossier parvenu en Mairie et concernant une enquête publique pour une installation classée aux Papeteries DALLE et LECOMTE à ST-SEVERIN.

Monsieur le Maire expose que cette demande d'autorisation fait suite aux extensions de l'usine réalisées en 89, visant à passer la capacité de production de papier sulfurisé de 9 000 Tonnes/an à 15 000 Tonnes/an environ, et que le dossier complet est déposé en Mairie où il peut être consulté par les personnes intéressées.

Le C.M. émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le C.M. que 80 enfants (et 4 adultes) prennent leur repas à la cantine scolaire, ce qui entraîne différents problèmes : - surcroît de travail pour les employées à la cantine,
- manque de place,
- niveau sonore supérieur à la normale ... etc...

La solution à ces problèmes paraît être la reconduction des 2 services institués en janvier 90, le premier à 12 H. pour les maternelles, le second à 12 H. 40 environ pour les primaires.
Les employées à la cantine sont prêtes à assumer ces deux services, si les moyens leur sont donnés, c'est-à-dire :

- achat de vaisselle, notamment plats de service, ce qui réduirait le nombre de portions dans les plats, permettant ainsi aux enfants de se servir eux-mêmes sans gaspiller, libérant par la même occasion les cantinières.
- achat de matériel permettant : - de cuire les aliments entre les services et donc de servir chaud,
- de tenir les plats préparés à l'avance (crudités, desserts lactés...) au frais et à l'abri de la contamination.

Le C.M. accepte cette proposition d'achat de matériel, sous réserve de la reprise des 2 services.

Monsieur le Maire souligne le travail important que réalise les deux cantinières et les heures supplémentaires qu'elles n'hésitent pas à faire, aussi, propose-t-il au C.M. d'intervenir auprès du Comité Syndical du SIVOS ST SEVERIN-PILLAC , pour qu'il leur soit accordé une augmentation de leur horaire de travail d'un quart-d'heure par jour. Si un inconvénient subsistait dans le bon déroulement du service pendant la prise du repas, il serait fait appel à Madame MEDARD, agent spécialisé Ecole Maternelle, qui apporterait une aide supplémentaire.

PROJET D'IMPLANTATION de PANNEAUX de SIGNALISATION :

Monsieur le Maire pense qu'il serait bon de signaler par des panneaux appropriés la "ZONE D'ACTIVITES de la JARTRE", en mentionnant les noms des différentes entreprises qui l'occupent.
L'avis du C.M. est très partagé à ce sujet, certains pensent qu'il s'agit d'une opération publicitaire et que la commune n'a pas à participer à cette action. D'autres répliquent en soulignant que ces entreprises apportent le produit de taxes professionnelles et que, par conséquent, la commune peut faire cet effort pour elles.

Le C.M. charge Monsieur le Maire d'étudier le coût de cette réalisation et de demander aux entreprises concernées le versement d'une participation.

Le C.M. souligne également que la Papeterie DALLE et LECOMTE n'est pas suffisamment signalée. Après délibération, il est décidé que des panneaux indiquant "PAPETERIES du MARCHAIS" seront implantés par la commune.

La commission de la voirie est chargée de déterminer, les emplacements de ces différents panneaux et d'en fixer le nombre, ainsi que les endroits publics qui nécessiteraient l'implantation de poubelles.

Le C.M. regrette en outre, le spectacle désolant qu'offre le bourg les jours de ramassage des ordures ménagères, avec les sacs poubelles éventrés par les chiens ou les chats. Eternel problème de la divagation des animaux domestiques !!... pourtant déjà signalé dans nos précédents bulletins.
La salubrité publique est une chose importante et l'affaire de tous. Des denrées en putréfaction renfermées dans un sac nylon et placées sur un trottoir ou devant une habitation la veille du ramassage sont tentantes pour nos amis à quatre pattes. Alors, quoi faire ?... Il s'agirait simplement que chacun de nos concitoyens se munissent d'une poubelle en plastique avec couvercle (investissement minime, de 40 à 50 F.) pour que tous ces problèmes soient en partie résolus. Je vous demande d'y réfléchir pour le bien de tous.

COMPTE RENDU du COMPTE ADMINISTRATIF 89
et du BUDGET SUPPLEMENTAIRE 90 :

Le compte administratif, à la clôture de l'exercice 1989 présente un excédent de fonctionnement de 237 915 F.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 90 : FONCTIONNEMENT

Les principales DEPENSES prévues sont les suivantes :

- achat de livres pour la bibliothèque de l'école	5 000 F.
- entretien de matériel	5 000 F.
- acquisition petit matériel (dont vaisselle cantine, lits maternelle	10 000 F.
- électricité, eau, gaz	10 000 F.
- participations charges intercommunales	15 000 F.
dont - centre de Secours Chalais ..... 2 500 F.	
- Collège MONTMOREAU ..... 6 500 F.	
- O. Programmée Amélioration Hab.. 6 000 F.	

Une RECETTE supplémentaire est à prévoir :

- intégration des fonds de l'Ass. Foncière ST SEVERIN..	10 300 F.

INVESTISSEMENT

DEPENSES PREVUES :

- achat véhicule de service	50 000 F.
- achat mobilier bibliothèque école	6 500 F.
- achat matériel voirie (panneaux affichage + poubelles)	10 000 F.
- achat chaises salle des fêtes	30 000 F.
- achat matériel cantine	10 000 F.
- réparations canalisations du stade	10 000 F.

Les projets d'informatisation de la MAIRIE et de réhabilitation du logement DEXANT (rue de la PAVANCELLE) sont momentanément écartés.

DISPONIBLE après le vote du BUDGET = 105 012 F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

****

CONTENEUR pour le VERRE :

Depuis son installation en mai, un peu plus de 7 tonnes de verre ont été récupérées , ce qui a rapporté à la commune la somme d'environ 623 F., puisque la tonne est achetée 89 F.

Il est donc dans l'intérêt de tous d'y déposer le plus de verre possible. Aussi, nous conseillons aux Associations et aux débits de boissons, s'ils ne l'utilisent pas déjà, cet excellent moyen de se débarrasser de leurs bouteilles... vides, bien sûr !

En outre, il est instamment demandé de ne pas déposer de sacs d'ordures ménagères près du conteneur.

PERMANENCES de L'ARIM :

Des permanences ont été mises en place afin de mener à bien l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée par le SIVOM SUD-CHARENTE, relative à la réhabilitation des logements anciens.

Ces permanences se déroulent :

tous les 1er LUNDI de CHAQUE MOIS à CHALAIS de 10 H. à 12 H.

à AUBETERRE de 14 H. à 16 H.

RECETTES du CAMPING - SAISON 1990 :

Les recettes au camping ont été cette année de 4 447.50 F., inférieures à celles de 89, ce qui s'explique d'abord par une plus faible fréquentation, et ensuite par le fait que l'an dernier, des ouvriers employés à la construction de l'extension de la Papeterie DALLE et LECOMTE avaient séjourné sur le terrain de camping pendant plusieurs mois,apportant des recettes supplémentaires.

Peut-être pourrions-nous ajouter que l'attrait de notre camping est conditionné par la rivière "La LIZONNE" qui le longe, et que beaucoup apprécient. Hélas, cette année la LIZONNE a connu son niveau le plus bas, du jamais vu depuis de longues années. Ceci étant, n'allons peut-être pas plus loin chercher les causes de désertion de notre camping.

CONSOMMATIONS D'EAU 1990 :

ECOLE + CANTINE + STADE + CENTRE de SECOURS + CAMPING = 1075 M3

1 075 M3 à 5.10 F. = 5 482.50 F.

RESULTAT de la DERNIERE ANALYSE de L'EAU :

MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
99 rue de l'Arsenal
SERVICE DE L'HYGIENE DU MILIEU
1 rue des Arpentiers
16017 ANGOULEME CEDEX
Tél. 93.91.93.13.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DES EAUX
CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'ANGOULEME
16959 SAINT-MICHEL
J.C. TEXIER - J.M. TRAPATEAU

ANALYSE EN DISTRIBUTION SUR RESEAU

TYPE DI (C1 : D2)

Facturation à : Mairie d'Auberterre — 900939 RB DI

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PRELEVEMENT :

Date de prélèvement	06 / 09 / 1990	Heure :	9h45
Commune	SAINT SEVERIN		
Syndicat	de la Font du Gour		
Unité de Distribution (U.D.)	Font du Gour		
Origine de l'eau	A.E.P.	Point de prélèvement :	Mme Lyssandreau
Code U.D.	979 A	Type de désinfection :	Chlore

Conditions météorologiques : nulles - XXXXXXXXXXXXX
(Importance des pluies dans les 10 jours qui précèdent le prélèvement)

DETERMINATIONS EFFECTUEES SUR LE TERRAIN :

pH :
Température de l'eau : 21°C — Température de l'air :
Chlore libre résiduel : 0,3 mg/l — Chlore total résiduel : 0,33 mg/l

PARAMETRES ORGANOLEPTIQUES :

Odeur : néant — Couleur : néant

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES :	Unités	Résultats	Valeurs admissibles Décret du 3.01.89.
pH à 20°C	Unités pH	7,52	6,5 ≤ pH ≤ 9
Turbidité	NTU	0,30	N ≤ 2 NTU
Conductivité	µS/cm	360	
Nitrates	mg/l	3	50

PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES : D 2			
Coliformes thermotolérants	/100 ml	néant	0
Streptocoques fécaux	/100 ml	néant	0
Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (72 H)	/1 ml	néant	
Bactéries aérobies revivifiables à 37°C (24 H)	/1 ml	néant	

CONCLUSION :

CONFORME

Transmis à la DDASS, le 14 SEPTEMBRE 1990 — Le Directeur du LABORATOIRE

TRANSPORTS SCOLAIRES RIBERAC :

les familles des enfants qui fréquentent le collège ou le lycée de RIBERAC acquittent la somme de 85 F. par trimestre pour le TRANSPORT SCOLAIRE, car la Commune de ST SEVERIN verse au SYNDICAT de TRANSPORT du RIBERACOIS une participation annuelle de 6 608 F. (en 1990).

Pour les communes qui ne subventionnent pas le SYNDICAT de ramassage la participation des familles est de 220 F. par trimestre (économie de 135 F.).

RECENSEMENT de la POPULATION :

L'INSEE communique le chiffre définitif de la POPULATION de ST SEVERIN,

NOUS SOMMES DONC ..... 779 (+2 par rapport à nos estimations

CEREMONIE du 11 NOVEMBRE :

LA CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

aura lieu

au MONUMENT aux MORTS à 11 H.

Rassemblement à la MAIRIE à 10 H. 45 pour le défilé.
Après le traditionnel dépôt de gerbes et les allocutions, un VIN D'HONNEUR sera servi à la SALLE des FETES.

CET AVIS TIENT LIEU de CONVOCATION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

VIE SCOLAIRE

L'EFFECTIF du REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE des ECOLES de ST SEVERIN et de PILLAC à la rentrée scolaire 1990/1991 est le suivant :

ST-SEVERIN	- Monsieur ELEKAN Michel - CM1- CM2	30 élèves
"	- Monsieur NEBOUT Jean-Pierre - CE1 - CE2.....	28 élèves
PILLAC	- Madame NEBOUT Ginette - CP -	10 élèves
ST SEVERIN	- Madame MALVAUD Chantal - Grande Section Matern...	15 élèves
"	- Madame DUC Sylviane - Petite Moyenne S. Matern...	31 élèves
	soit au TOTAL	114 élèves

109 élèves étaient inscrits à la précédente rentrée.

A noter que 80 élèves environ prennent leur repas à la cantine de ST SEVERIN.

VENTE des TABLES :

Le produit de la vente des anciennes tables de l'école a rapporté la somme de 2 800 F. qui ont été aussitôt réinvestis dans l'achat de 12 petits lits pour une sieste plus confortable des enfants de maternelle. Or, 25 enfants environ dorment l'après-midi, par conséquent, il manque encore une douzaine de lits. Pour essayer de les financer sans recourir aux budgets communaux, nous mettons donc en vente les tables d'écolier, identiques à celles déjà vendues et qui sont momentanément stockées dans les greniers.
Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie ou à l'école.

DONS à la CANTINE et à l'ECOLE :

- Comme chaque année, Monsieur DARES a fait cadeau du nettoyage des couvertures de la maternelle.
- Monsieur JOULAIN a offert des oeufs et Madame MARTIN a donné un sac de pommes de terre et des oignons.

Ces dons sont toujours bienvenus et nous vous en remercions tous.

COMPTE RENDU du BUDGET SUPPLEMENTAIRE 90 du S.I.VO.S. ST SEVERIN-PILLAC :

A la clôture de l'exercice 89, il se dégageait un excédent de 29 256.35 F., lequel va servir en partie à opérer les ajustements minimes nécessaires au B.S. 90. Il est donc prévu :

* Les classes les plus chargées (c'est-à-dire, celles de Messieurs ELEKAN et NEBOUT et de Madame DUC) recevront 500 F. en plus des 2 000 F. déjà attribués au B. P. 90 pour les dépenses de fournitures scolaires.
* En recette, il est voté une augmentation du prix du repas à la cantine scolaire dans la limite du pourcentage autorisé. A partir du 10 septembre 90 le repas coûtera 7.40 F. au lieu de 7.20 F.
* Des solutions sont envisagées pour la reprise des 2 services à la cantine. Les différentes parties concernées seront contactées pour que cette opération soit menée à la satisfaction de tous.

BUDGET de la CAISSE des ECOLES :

A la clôture de l'exercice 89, la CAISSE des ECOLES du SIVOS présente un excédent de 4 103 F. auxquels il convient d'ajouter le produit des subventions communales de ST SEVERIN et PILLAC, soit 6 000 F.
503 F. ayant été dépensés au 15.10.90, 9 600 F. restent disponibles et serviront partiellement à financer, entre autre, la Fête de NOEL.

VIE ASSOCIATIVE

Nouvelles activités de l'A.D.M.R du Canton d'Aubeterre.

A.D.M.R. :

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Canton d'Aubeterre, après quelques mois d'étude du projet et des sondages auprès de la population du canton, a débuté le 20 septembre 1990, son service de « portage de repas à domicile ».

Ces repas sont confectionnés par le Centre de Découverte d'Aubeterre et livrés aux personnes au prix de 32,50 F.

C'est grâce à la compréhension et à l'aide financière du Conseil Général, ainsi que des municipalités du Canton, que l'A.D.M.R a pu mettre en place ce nouveau service.

Nous souhaitons que les personnes qui ont fait appel à ce service en soient pleinement satisfaites.
(27 repas sont servis sur le canton tous les jeudis).

Club du 3e Age

* LE 06 NOVEMBRE 1990, LA FÉDÉRATION DES CLUBS DU 3ÈME AGE, À ANGOULEME, ORGANISE UNE FÊTE, AVEC LA PARTICIPATION DES CLUBS DE LA CHARENTE.
LES PERSONNES INTÉRESSÉES SONT PRIÉES DE S'ADRESSER À UN RESPONSABLE DU CLUB.

* LE MARDI 23 OCTOBRE 90 -
SORTIE À 21 H. - SPECTACLE "HOLIDAY ON ICE" À PERIGUEUX -
PROFITEZ DE L'OCCASION POUR VOIR OU REVOIR CE MAGNIFIQUE SPECTACLE !!
ISCRIPTIONS AUPRÈS D'UN RESPONSABLE DU CLUB.

* LE DIMANCHE 25 NOVEMBRE 90 -
COMME CHAQUE ANNEE, LE LOTO ORGANISÉ PAR LE CLUB DU 3ÈME AGE, AURA LIEU LE DERNIER DIMANCHE DE NOVEMBRE, À PARTIR DE 14 H.30.
DE TRÈS BEAUX LOTS : JAMBONS - GIBIER - VOLAILLES ... ETC
PATISSERIES ET BOISSONS À VOLONTÉ....

ARC-EN-CIEL BOULISTE :

L'ARC-EN-CIEL A TERMINÉ SA SAISON PAR UNE SEMAINE CHARGÉE, À LA NOCTURNE DU 14 AOUT BIEN FOURNIE (44 DOUBLETTES) A SUIVI LE CHALLENGE RICARD QUI, LUI, COMME ON DIT AU FOOTBALL A RÉUNI UNE "PETITE CHAMBRÉE" (34 DOUBLETTES).
MALGRÉ TOUT, L'ENSEMBLE DE CES 2 CONCOURS A ÉTÉ UNE PARFAITE RÉUSSITE, TANT SUR LE PLAN FINANCIER QUE SPORTIF.

L'ARC-EN-CIEL, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PETIT JOURNAL REMERCIE TOUS LES ST-SEVERINOIS QUI PAR LEUR PRÉSENCE AUX DIFFÉRENTS CONCOURS, PAR LEURS DONS OU LEURS ENCOURAGEMENTS FONT QUE LE CLUB PROSPÈRE ET PROSPÉRERA ENCORE.
A TOUTES CES BONNES BONNES VOLONTÉS, LE CLUB DIT "MERCI" ET À L'ANNÉE PROCHAINE.

Société de Pêche

UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE DE PECHE

AURA LIEU LE SAMEDI 27 OCTOBRE 90 À 17 H.
À LA SALLE DES FETES

À L'ORDRE DU JOUR : FERMETURE DE PRINTEMPS (MI-AVRIL À MI-JUIN)

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE A EU LIEU LE MARDI 25 SEPTEMBRE 90.
LE BUREAU A ÉTÉ RENOUVELÉ COMME SUIT :

- PRÉSIDENTE : MME JANINE BRIS
- VICE-PRÉSIDENTE : MME SIMONE GOICHON
- SECRÉTAIRE : MME GILLAIZEAU MARIE-THÉRÈSE
- SECRÉTAIRE-ADJTE : MME LAFORET ROSELYNE
- TRÉSORIÈRE : MME MINORET FRANÇOISE
- TRÉSORIÈRE-ADJTE : MME THEVENIN GISÈLE
- ANIMATRICE : MELLE MOULIN MARTINE

LES COURS ONT TOUJOURS LIEU TOUS LES MARDIS DE 8 H.45 À 9 H. 45.
IL EST ENCORE TEMPS DE VOUS FAIRE INSCRIRE...
A NOTER QUE LE CLUB COMPTE TOUJOURS UNE VINGTAINE D'ADHÉRENTES ASSIDUES...
POURQUOI PAS VOUS ?...

ECHOS-COMMUNIQUES

HORAIRES CAR CITRAM - LIGNE 296 - ANGOULEME-VILLEBOIS-ST SEVERIN -
Valables à partir du 10 septembre 90

Jours de circulation	Lu Ma Me Je Ve Sa	Me	Me
Notes à consulter			
AUBETERRE	(a)		
SAINT-SEVERIN	6.10	12.50	13.30
PALLUAUD	6.15	12.54	13.35
SALLES-LAVALETTE	6.23	13.00	13.40
GURAT	6.32	13.07	13.47
RONSENAC	6.40	13.15	13.55
VILLEBOIS-LAVALETTE	6.45	13.23	14.05
LE PONTAROUX	6.52	13.32	14.15
DIGNAC	7.03	13.37	14.20
LE BOISSEAU	7.07	13.47	14.30
SAINTE-CATHERINE	7.12	13.52	14.35
ANGOULEME PL. V.-HUGO	7.20	14.00	14.42
ANGOULEME Ch. de Mars	7.25	14.05	14.45

Jours de circulation	Me Sa	Me Sa	Lu Ma Me Je Ve
Notes à consulter			
ANGOULEME Ch. de Mars	11.30	12.10	18.15
ANGOULEME PL. V.-HUGO	11.35	12.15	18.20
SAINTE-CATHERINE	11.42	12.22	18.30
LE BOISSEAU	11.45	12.25	18.35
DIGNAC	11.55	12.35	18.43
LE PONTAROUX	12.00	12.40	18.48
VILLEBOIS-LAVALETTE	12.10	12.50	18.57
RONSENAC	12.15	12.55	19.03
GURAT	12.23	13.03	19.10
SALLES-LAVALETTE	12.30	13.10	19.17
PALLUAUD	12.40	13.20	19.25
SAINT-SEVERIN	12.45	13.25	19.30

PLAN DE LA LIGNE

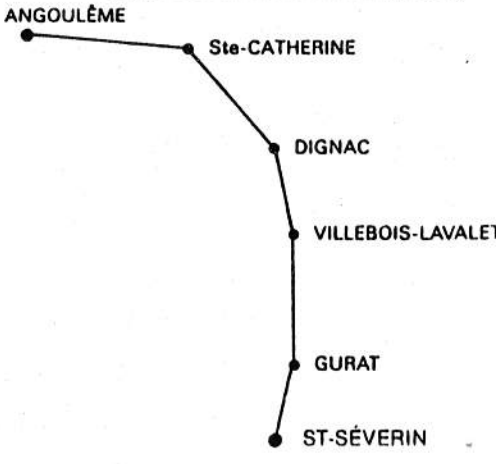

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL :

Les Jeunes Gens nés en JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE 1973 doivent se présenter à la MAIRIE munis du LIVRET de FAMILLE de leurs parents, avant le 31 OCTOBRE 1990, afin de se faire recenser pour le SERVICE NATIONAL.

RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES :

Le ramassage des ORDURES MENAGERES, prévu le JEUDI 1er NOVEMBRE 90
aura lieu
dans la nuit du
VENDREDI 2 au SAMEDI 3 NOVEMBRE 90

PENSEZ à SORTIR VOS POUBELLES la veille et à FERMER les CHIENS et les CHATS

PERMANENCES CHAMBRE des METIERS :

La CHAMBRE des METIERS nous informe qu'une permanence est assurée - les MARDIS de 9 H. 30 à 12 H. , 22 rue du Boulivent à MONTMOREAU, cette permanence est tenue par Laurence TKACZUK, qui est en mesure de renseigner toutes les personnes intéressées sur les questions sociales, fiscales, juridiques, ainsi que sur les problèmes de gestion et de transmission de l'entreprise artisanale.

RUGBY :

Il y a une chance sur plusieurs milliers que nos enfants soient un jour des PLATINI, ou des BORG (bien que nous le souhaitions secrètement); nous leur aurons, toutefois, donné la possibilité de pratiquer le sport qu'ils préfèrent... Aussi, afin d'élargir ce choix, s'ils rêvent de devenir le BLANCO de l'an 2000, nous vous informons que le CLUB ATHLETIQUE RIBERACOIS assure un service de ramassage en mini-bus, qui passe par ST SEVERIN tous les samedis, pour prendre les enfants qui désirent pratiquer le RUGBY.
Cela évite aux parents les allers et retours et les attentes fastidieuses...

Dites le autour de vous, et n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie ou auprès de la Perception d'AUBETERRE.

EXPLOIT SPORTIF :

Vous l'avez sûrement rencontré, bandeau dans les cheveux... suant... soufflant... allongeant la foulée... Et vous vous êtes demandé après quoi il courait !?

On aurait pu penser, parfois, qu'il tentait de rattraper sa moitié, qui le précédait sur son vélocipède véloce... Nenni !...

La réponse à vos interrogations, nous l'avons trouvée en consultant les pages sportives des journaux locaux. Le nom d'Alain RIVIERE s'y étalait dans les résultats du 3ème marathon (42 km 195) organisé par la commune de SERS, le dimanche 9 septembre.
Peu importe la place occupée à l'arrivée (83ème sur 85), l'essentiel étant d'avoir atteint l'objectif qu'il s'était fixé : participer à un marathon, et surtout terminer la course.

Bravo ALAIN ! Tu as toute notre admiration et nos félicitations pour cet exploit sportif, et nous te demandons de rester à notre service en cas de panne de carburant !!!

MESSAGE de la REDACTION :

Nous savons que certaines personnes visitent régulièrement les malades à l'hôpital de RIBERAC. Nous leur demandons qu'elles soient assez aimables avant d'y aller de passer à la Mairie voir si le Bulletin est paru, afin de le distribuer aux Anciens de ST SEVERIN qui l'attendent et l'apprécient. Merci pour eux et qu'ils soient persuadés que nous ne les oublions pas.

NOUVEAUX RESIDANTS

Monsieur Eloi WAMBERGUE , son épouse Michaële LE SAOUT et leurs trois enfants sont domiciliés au "Marchais" depuis juillet ;
Monsieur et Madame Guy ESNOULT et Julien sont définitivement installés aux "Granges" depuis septembre ;
Monsieur Jean RUDEAU et Madame Renée GRILLOT, jusqu'à maintenant ST SEVERINOIS seulement pendant les vacances, vont désormais y couler une paisible retraite.

Nous souhaitons la bienvenue à tous ces nouveaux foyers, et nous leur rappelons que la Mairie est à leur disposition pour les aider dans leur vie rurale.

CHANGEMENT ADRESSE POSTALE pour la BELGIQUE :

Nos amis Belges nous informent du changement intervenu dans le libellé de leur adresse postale.

Vous devrez donc désormais rédiger les adresses de vos correspondants ST SEVERINOIS de la façon suivante :

NOM .. PRENOM....
Rue...
B 4550 - NANDRIN (ST-SEVERIN)

CAMPAGNE ECLAIRAGE ET SIGNALISATION :

Une campagne de vérification de l'éclairage et de la signalisation des véhicules est organisée à la

GENDARMERIE D'AUBETERRE
le 25 OCTOBRE 1990 -

INSCRIPTIONS sur les LISTES ELECTORALES POLITIQUES :

Les nouveaux résidants, et les jeunes gens âgés de 18 ans ou qui atteindront la majorité au 28 février 1991, sont invités à se faire inscrire sur la liste électorale dès maintenant, ou avant le 31 décembre 1990, dernier délai.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE pour une INSTALLATION CLASSEE :

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE SAINT-SEVERIN

ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

****

A V I S

****

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-SEVERIN (CHARENTE) PRÉVIENT SES ADMINISTRÉS, QU'EN EXÉCUTION D'UN ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PREFET DE LA CHARENTE, EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 1990, IL SERA OUVERT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR

LA S. A. PAPETERIE DALLE ET LECOMTE
" LE PETIT MARCHAIS" 16390 - SAINT-SEVERIN

A CET EFFET, LE DOSSIER CONCERNANT CETTE DEMANDE SERA DÉPOSÉ AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE DE ST SEVERIN OÙ TOUTE PERSONNE POURRA EN PRENDRE COMMUNICATION PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, SOIT UN MOIS, DU 30 OCTOBRE 1990 AU 29 NOVEMBRE 1990 INCLUS, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX.

MONSIEUR MERLE JEAN-PIERRE, DOMICILIÉ 8, RUE BÉCHELINE - 16710 - SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, EST CHARGÉ DES FONCTIONS DE COMMISSAIRE-ENQUETEUR. PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, IL SERA PRÉSENT À LA MAIRIE DE SAINT SEVERIN AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS POUR RECEVOIR LES OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS QUI POURRONT ÊTRE FAITES :

- LE 30 OCTOBRE 1990 DE 14 À 17 H.
- LE 08 NOVEMBRE 1990 DE 9 À 12 H.
- LE 15 NOVEMBRE 1990 DE 14 À 17 H.
- LE 22 NOVEMBRE 1990 DE 9 À 12 H.
- LE 29 NOVEMBRE 1990 DE 14 À 17 H.

LES DÉCLARANTS SERONT REQUIS DE SIGNER LEURS DÉCLARATIONS, LESQUELLES SERONT CONSIGNÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

A ST SEVERIN LE 15 OCTOBRE 1990

LE MAIRE, J. JUILLARD

MAIRIE DE ST SEVERIN (CHARENTE)

HISTOIRE DE St SEVERIN

Les MOULINS à PAPIER et les PAPETIERS de SAINT-SEVERIN de PAVANCELLES au XVIIe SIECLE

I - MARCHANDS PAPETIERS de la PAROISSE

Il est difficile d'imaginer, dans la première moitié du XVIIe siècle, l'activité fébrile des moulins à papier de SAINT-SEVERIN de PAVANCELLES. Cinq, quand ils tournent, ne fabriquent que du papier : les FORSATS, la BARDE, la FOUGERE, le PETIT MARCHAIS, les DEXMIERS. Le moulin banal de l'EPINE, propriété des seigneurs du lieu, peut, à l'occasion, distraire une de ses roues, pour lui aussi, battre chiffon. Ces moulins sont naturellement étroitement associés à une douzaine d'autres, à même vocation, et qui sont leurs voisins immédiats, pratiquement tous éloignés à moins d'une lieue sur la LIZONNE et la DRONNE.

Chaque moulin est identifiable par son propriétaire, son fermier, son ou ses maîtres-papetiers (suivant le nombre de ses roues et donc de ses cuves) et les marchands qui en commercialisent la production. Quelques personnes actives et qui apportent toutes garanties financières peuvent cependant cumuler deux ou plusieurs fonctions.

L'arrivée massive des marchands hollandais, aux environs de 1610 pour les premiers., harmonise un peu cette organisation et la rend plus efficace par d'heureux regroupements et une coordination des productions.

La période qui précède cette arrivée n'est connue que par les contrats que les producteurs locaux allaient signer avec les marchands de BORDEAUX ou d'ANGOULEME. Tous les documents traités sur place ont disparu avec les archives des notaires du lieu. Les DELABATUD, POTHUAUD, VALLET, DELABARUSSIAS étaient certes procureurs, notaires, receveurs fiscaux de la seigneurie, mais aussi propriétaires de moulins, à l'occasion marchands, et les membres de leur famille toujours intéressés à l'activité papetière. Leurs archives manquantes , leur intimité échappe au chercheur. Par le biais des registres, malheureusement incomplets de la paroisse, quelques lacunes sont comblées ici ou là, mais beaucoup de points restent à élucider et ces quelques notes ne peuvent pas prétendre épuiser le sujet.

Le 30 octobre 1597, un important marchand de BORDEAUX, Jean AYRAL achète par l'intermédiaire de Jehan BARDET, lui-même marchand à SAINT-SEVERIN, 30 charges de papier que fait faire ou que fait Arnaud JUILHARD de SAINT-SEVERIN (Le Marchais ?, la Fougère ?). Le papier est de la "grandeur et bonté" de celui que fait alors, dans la paroisse, Léonard DELAGE (les Forsats ?, la Fougère ?).

Ce même jour, Jehan BARDET vend encore à AYRAL, 25 charges de Léonard DELAGE lui-même et autant de Pauly NADAUD (l'Epine ?, Clauzure ?, Chatillon ?) au prix de dix écus sols la charge.

Une dizaine d'années plus tard, le 22 avril 1608, Jehan BARDET le Jeune (fils du précédent ou son frère cadet ?) "maître-papetier du bourg de SAINT-SEVERIN" vend à Sabin VERAZEL, facteur d'Aymon BEQUEL, bourgeois et marchand de BORDEAUX, 50 charges de papier commun "de la façon du moulin dont Léonard CLAUZURE est maintenant le fermier". (Un Jacques CLAUZURE était chez Forsat en 1603, mais PISSELOUBE et CLAUZURE appartiennent aux CLAUZURE).

Encore quelques années , et c'est Léonard BERGER et Ramon BERGER "marchands du bourg de PAVANCELLES" qui revendent le papier de la vallée à BORDEAUX (1616-1619). En 1621, Léonard BERGER revend à Etienne BILLY 100 charges de papier d'Arnaud BASSUET, Hélie CHAUMETTE, Jacques DUMAS, Pauly NADAUD et Léon PABON amorçant ainsi une concentration dans le commerce du papier de la vallée.

Les textes rencontrés font souvent la confusion entre marchand et maître-papetier. Il est vrai que beaucoup cumulent les deux fonctions et que l'aspiration première du maître-papetier est d'accéder au statut de marchand, plus valorisant... Pour y parvenir, le maître-papetier apparaît alors comme un mercenaire qui va d'un moulin à l'autre -et il a le choix- monnayant toujours au meilleur prix, et son expérience et son savoir-faire...

II - MOULINS du MARCHAIS

C'est toujours une maison bourgeoise qui s'offre et sommeille au midi. C'est maintenant une usine ultra-moderne qui s'agrandit et se rajeunit pour préparer l'an 2000 et fêter ses cinq siècles de tradition papetière. Et, c'est une création de notre campagne qu'anime le coeur robuste et fier de ses enfants, leur savoir-faire et leur volonté. Son histoire patiemment tissée au cours de longs siècles, obscurs ou radieux, peut encore intéresser et divertir.

Le 21 mars 1451, Bernard JAUBERT, damoiseau, seigneur de la Gilbertie d'ALLEMANS,de MONTAGRIER en partie, de Montardit et de Feydit de SAINT-SEVERIN de PAVANCELLES reconnaît tenir en fief franc et noble et hommage plein, sous le devoir d'un denier d'acapte, de Pierre de SAINT GELAIS et d'Anne de BORDAS, sa femme, dame de SAINT-AULAYE et SAINT-SEVERIN de PAVANCELLES, le moulin de FEYDIT, autrement dit des BRUNETS, village alors le plus proche, situé sur la rivière de LIZONNE, ainsi que le péage du même lieu (péage de Porboutoula Gabarre dont les revenus appartiennent au seigneur de SAINT-SEVERIN).En conséquence, il existe à la fin du XVè siècle, à l'emplacement actuel du Petit Marchais, un fief de la chatellenie de SAINT-SEVERIN, auquel est rattaché un moulin, et dont la maison noble commande le passage entre les deux paroisses de SAINT-SEVERIN et d'ALLEMANS. L'histoire du MARCHAIS est ouverte.

Trente et une années plus tard, le 3 février 1482, une reconnaissance du moulin de Giraud BARATTE, permet d'authentifier un moulin à papier à l'emplacement de l'usine actuelle. Ses rentes seigneuriales sont de quarante sols d'argent, deux chapons, cinquante anguilles et quatre mains de papier fin (une main = 24 feuilles)

Il existe enfin une reconnaissance du moulin,dit de la Forge, du 9 octobre 1540 (en même temps que la dénomination GRAND MARCHAIS se substitue à celle de la Boire des Bernardis...), dont les rentes sont fixées à douze livres dix sols et deux cents anguilles. Le fort montant des rentes en argent semble indiquer qu'il est sans doute de création récente et que ce serait donc le moulin de Giraud BARATTE qui a pris la suite de celui de Feydit.

Dès le début du XVIIe siècle, le moulin de la Forge et celui de Giraud BARATTE sont appelés moulins du PETIT MARCHAIS. Cependant, celui de la Forge subsistera un peu plus longtemps,et mieux, une partie de l'usine actuelle a conservé cette appellation...

Le 20 mars 1592, Pierre JUILHARD, marchand papetier du moulin de la Forge, transige avec Jehan MUSNIER, sergent royal, à la suite du procès soumis aux juges présidiaux d'ANGOULEME. Par contrat du 5 décembre 1590, le papetier a vendu deux cents charges de papier fin trié de gros bon qu'il devait livrer à la maison d'Arnaud GERMAIN, Sieur du Maine Caillaud à SAINT-SEVERIN ou en la ville d'AUBETERRE, à celle de Hugon CADIOT. Or, le 1er février 1592, 140 charges seulement ont été livrées...

En 1597, c'est un marchand papetier de PALLUAUD, Etienne de BILLARD qui vend à deux facteurs de Jean AYRAL, bourgeois de BORDEAUX, François DELABAT et Jehannin DUHALDE "vingt charges de papier fin bon et marchand, papier que Jehan de TERRADE faict de présent au Moulin du MARCHAIS, de la grandeur et largeur de celui de Léonard PERIER ... lesquelles vingt charges ledit BILLARD promet de délivrer aux dits DELABAT et DUHALDE dans le port et havre de cette ville de BOURDEAULX, scavoir est de quinze jours en quinze jours deux charges de papier, a commencer la première délivrance dans le quatrième jour du mois de janvier prochain pour neuf escus sols chaque charge".

Denis BOURGUIGNON dont le papier est souvent cité pour sa "grandeur et sa bonté" exerce son art au Petit Marchais en 1604. Ainsi, Mathurin JUILHARD, marchand papetier du village de la Fougère, paroisse de SAINT-SEVERIN de PAVANCELLES, vend encore le 8 avril à François DELABAT et Jehan DUHALDE, facteurs du Sieur Jean AYRAL, "le nombre de vingt cinq charges de papier bon et marchand de la grandeur et même sorte et poids que celui que fait Denis BOURGUIGNON demeurant au Moulin du MARCHAIS, savoir vingt charges de papier fin et cinq charges de papier gros bon fin, le tout bien collé et non buvant, sauf s'il se trouve une charge buvant, sans plus, sur le susdit nombre de vingt cinq charges, les dits facteurs seront tenus de la prendre"... La livraison doit être faite dans les six mois, en la maison de Jean BOUE d'AUBETERRE. Chaque charge est vendue vingt trois livres et JUILHARD reçoit deux cents livres d'avance "en pièces de seize sols ci-devant appelées quarts d'escus et autres monnaies".

Transfuge de CLAUZURE et de PISSELOUBE où commerçaient avant 1600 SIMON et LEONARD, la famille DESCLIDES apparaît au MARCHAIS vers 1615. Trois frères Jean, Micheau et Arnaud font ici l'essentiel de leur carrière papetière dans un des moulins de la famille VALLET.

En mars 1615, Jean DESCLIDES et sa femme Jeanne VIGIER "du petit village des moulins du MARCHAIS" baptisent leur fille Marie, dont la marraine est Marie DEXANT épouse de Pierre VALLET procureur fiscal dudit lieu. Leur fille Suzanne a pour parrain en novembre 1621 Jacques LIMOUZIN, marchand papetier.

Micheau DESCLIDES époux de Catherine LIMOUZIN semble arrivé au moulin en même temps que son frère. Leur fils Pierre y décède début 1620 et leur fille Guillemette y naît en 1621. En mars 1625, leur autre fille Marguerite a pour parrain le troisième DESCLIDES, Arnaud, maître-papetier, qui fut aussi maître-formeur .

Epoux de Jacquette CURE, cet artisan exemplaire devient vite aussi marchand papetier. Le 15 mai 1633, il vend à Jehan ROBIN, marchand d'AUBETERRE, deux cents balles de papier de seize rames chacune (1 rame = 480 feuilles) : cent balles de papier appelé petit espagnol de la grandeur de celui que fait Pierre ROBERT (à la Fougère) et cent balles de petit papier dit bordelais de la grandeur que fait Jehan VALLET, Sieur de la Champagne (aux Dexmiers). DESCLIDES s'engage à livrer sa commande d'ici dix-huit mois en la maison de ROBIN à AUBETERRE. Chaque mois, il livrera six charges (ou douze balles). Chaque charge sera payée trente six livres et ROBIN avance six cents livres... A la signature du contrat Arnaud a délégué son fils Georges.

L'année suivante, 1634, Arnaud DESCLIDES, du moulin de la Forge, commerce pour la première fois semble-t-il avec les marchands flamands. Nicolas BRIOT, du bourg de l'Houmeau passe en août, commande "pour et au nom d'Abraham VAN WEZEL, marchand flamand de la ville de la ROCHELLE" de soixante charges de papier comté "quarante charges de fin au poids de douze livres et vingt de gros bon du même poids" (1 charge = 24 rames). La livraison qui ne commencera que dans quatre mois -la commande de ROBIN de 1633, n'est certainement pas définitivement honorée- sera terminée d'ici vingt mois. Chaque charge sera payée cinquante quatre livres, ce qui majore de cinquante pour cent le prix de la charge de l'année précédente. L'avance remise est de quinze livres par charge, soient neuf cents livres.
Et tous doivent faire de bonnes affaires !...

VAN WEZEL, dont les entreprises s'étendent jusqu'à TULLE, recentre bientôt son activité sur le seul Angoumois. Il travaille en vérité pour deux marchands associés d'AMSTERDAM, mais commence à battre chiffon de ses propres maillets... En effet, après avoir été en affaires diverses avec Jehan VALLET Ecuyer, Sieur de la Barrière, propriétaire des moulins du Marchais, ce dernier se trouve lui être redevable "de plusieurs notables sommes"...

Les moulins et leurs dépendances de quinze journaux, huit onces et trois carreaux sont estimés par les experts désignés à dix sept mille cent cinquante livres... et VALLET est redevable de douze mille sept cent cinquante livres... (C'est un autre VALLET, notaire, qui a fait le procès-verbal de l'état des lieux...). Johan VALLET et son épouse Jeanne PASCAUD délaissent leurs biens et droits de pêche garantis de tout trouble... et le nouveau propriétaire pourra en jouir comme en jouissaient avant lui les parents du vendeur...VAN WEZEL est désormais maître des lieux.

Il se réserve naturellement la production du moulin, mais n'habite pas les lieux, se partageant entre LA ROCHELLE, ANGOULEME et AMSTERDAM. Les DESCLIDES et BARDET reçoivent notamment tous pouvoirs pour gérer ses biens au mieux de ses intérêts et au prix parfois de quelques bavures...

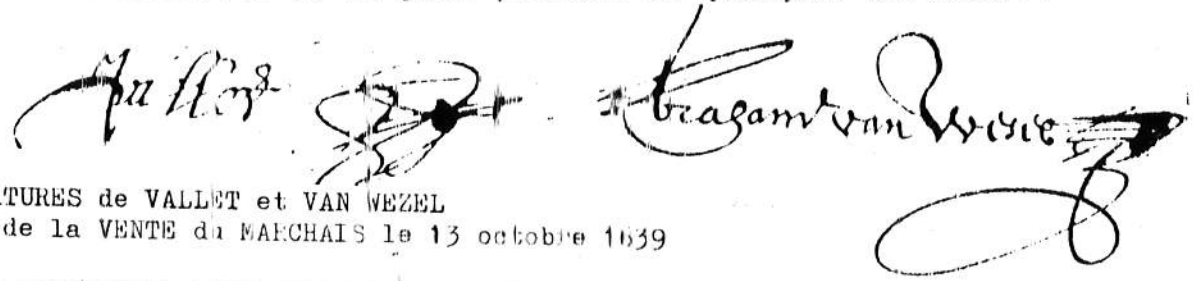

SIGNATURES de VALLET et VAN WEZEL
lors de la VENTE du MARCHAIS le 13 octobre 1639

LA MORT SUSPECTE D'UN PAPETIER du MARCHAIS - Décembre 1644 -

Dans la nuit du huit au neuf décembre 1644, deux joyeuses équipes de compagnons papetiers du Moulin du MARCHAIS d'Arnaud DECLIDES, jouent bruyamment aux cartes dans la chambre dite de la cuve.

On sait la forte odeur des chiffons pourrissant, l'atmosphère humide et pestilentielle régnant sous les plafonds du moulin où chacun travaille quinze heures par jour, avec la menace constante d'oedèmes, de scorbut, de lésions graves qui ne cessent d'abréger la vie. On sait encore que lorsque le vin vient à manquer, les maladies et la mortalité redoublent... Aussi, comprend-on les gais compagnons papetiers du MARCHAIS qui s'abreuvent largement du bon vin des généreuses vignes des côteaux de la paroisse et chantent :

" Si le Roi savait
La vie que nous menons
Quitterait son palais
Se ferait compagnon
Vivent les garçons papetiers
Qui font la feuille blanche
Vivent les garçons papetiers
Qui font le Tour de France!..."

Comme c'est la coutume de tous les maîtres-papetiers, Jean BARDET se lève vers les onze heures ou minuit pour faire la visite de son moulin. De loin il entend les chants, mais aussi les disputes et les cris d'hommes en ripaille. Il prête l'oreille à "Belzébuth" à "cornes du diable" et à bien d'autres formules d'aussi heureuse inspiration satanique. Il se glisse dans la pièce où sont réunis Pierre DELAFON, 25 ans, de village des BAUDETS (ST-SEVERIN), Hélie CLAUZURE, 20 ans, de chez BELLY (ST-PAUL), Jean GUILLON, 27 ans, Guillaume FORILHERE, Giraud MOZE, 25 ans, tous du village du MARCHAIS et Antoine BASSUET de MONTIGNAC-LE-COQ. Il leur reproche leurs blasphèmes et surtout de "gâter" inutilement son huile dans deux lampes ardentes. Sur le champ, il décide de réprimer cette débauche. Usant de l'autorité qui lui appartient, il se saisit d'une branche de fagot et reprend de paroles aigres ses ouvriers éméchés et les frappe "indifféremment, sans affecter plus l'un que l'autre". En toute justice, chacun d'eux reçoit un seul coup sur l'échine... Antoine BASSUET s'échappe de la pièce et plonge dans la nuit...

Les jours suivants, comme à l'accoutumée, ce même BASSUET poursuit sa tâche à la cuve de Robert PETIT, maître-papetier de 50 ans. Pourtant, son maître intrigué l'interroge sur sa plaie au front. Par raillerie, le papetier répond d'abord que les cornes voulaient lui pousser, mais que les boeufs sont toujours écornés... Sollicité à nouveau, il lui confie qu'il était à faire la débauche dans la chambre de la cuve de BARDET, et que ce dernier étant survenu avec un bâton, il prit peur, se retira hâtivement et, à la sortie, dans sa précipitation, tomba lourdement. Un de ses compagnons de travail témoignera plus tard l'avoir trouvé endormi, face contre terre, au petit matin de cette froide nuit de décembre.

Guillaume PHILIPOT, maître-chirurgien, âgé de 65 ans, demeurant au bourg se remémore bien d'avoir reçu à son logis le papetier : à plusieurs reprises, il lui a appliqué une préparation de basilic et mis un emplâtre...

Au bout de huit jours de souffrances, BASSUET doit renoncer à travailler et se retire à RUDELOUP (MONTIGNAC-LE-COQ). Son oncle, TESNIERES de PALLUAUD, Pierre, son frère, et sa femme le pressent de porter plainte. François DESBROUSSES, tailleur d'habits à MONTIGNAC, témoigne qu'il a assisté à la visite de Maître GIRAUD, postulant à AUBETERRE, assistant du juge en son absence, venu recueillir la disposition du mourant. Malgré les injonctions des uns et des autres, BASSUET persiste à dire qu'il ne sait pas de qui se plaindre et qu'il n'a aucun sujet de le faire...

Quelques jours plus tard, aux environs de Noël, il décède , et sa femme Jeanne DILALUE (DALLIDET ?) comme tutrice naturelle de ses enfants accuse BARDET du "crime abominable d'homicide".

L'enquête menée deux années plus tard par le lieutenant crimininel de la sénéchaussée d'ANGOULEME recueille tous les témoignages. Ils sont accablants pour la victime. Ses compagnons, son maître Robert PETIT, en voyage d'affaires à BORDEAUX au moment des faits, le notaire, Jean DELABARUSSIAS, tous l'ont vu un jour ou l'autre mal en point, souvent ivre, et même l'ont trouvé couché dans le chemin qui vient de PALLUAUD à SAINT-SEVERIN. Au château, on se souvient que le dimanche qui a suivi son incident avec BARDET, il est venu faire quelques courses au nom de sa maîtresse, et qu'au moment de partir, il était tellement ivrequ'il n'a pas putenir sur le cheval qui l'avait amené et s'est étalé "avec grande rudesse contre terre". On précise même qu'arrivé chez lui, il était "tellement plein de vin" qu'il ne se connaissait plus...

Le prêtre vicaire perpétuel de MONTIGNAC-LE-COQ, Antoine BOUSSIER dépose que, prié par les voisines de BASSUET d' "aller ouïr sa confession", il ne put l'entendre, l'autre ayant perdu la parole...

Jean BARDET témoigne du devoir accompli. Il démonte l'accusation en disant que son délai tardif est le témoignage infaillible de sa fausseté... Un acquittement qui ne faisait aucun doute !